

DECLARATION DU MINISTRE DES FINANCES, M. JACQUES PARIZEAU.

Vendredi, le 6 janvier 1978.

EMBARGO: 16h00.

Cet après-midi, à 15h00, la compagnie d'assurance Sun Life du Canada annonçait la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des titulaires de polices, membres de la compagnie. L'avis de convocation paraîtra dans les journaux de lundi, et cette assemblée générale extraordinaire aura lieu le 27 janvier prochain, au Royal York Hotel à Toronto, et bien sûr, pas à Montréal.

En effet, les titulaires de polices seront appelés à se prononcer sur le déménagement du Siège Social de cette compagnie de Montréal à Toronto.

Le gouvernement du Québec n'a pas été prévenu de cette décision et, de fait, j'ai dû rechercher l'information moi-même ce matin pour en obtenir confirmation. Ce dernier chapitre est parfaitement cohérent avec le comportement de l'un des pires citoyens corporatifs que le Québec ait connus.

Eu égard à leurs revenus, les Québécois détiennent, comparativement, plus d'assurance-vie que toute autre population au monde. Pour sa part, la Sun Life représente environ 10% de toute l'activité reliée à l'assurance-vie au Québec. A partir de son activité québécoise, cette compagnie a étendu ses opérations dans de nombreux pays. Certains Québécois étaient fiers de cette performance, même s'ils ne comprenaient pas toujours ce que cette performance pouvait leur coûter. Tel qu'évalué par le Surintendant des assurances du Québec, jusqu'à la fin de 1976, pour chaque dollar que la Sun Life a recueilli au Québec, \$0.41 étaient investis à l'extérieur du Québec.

Le Québec est le seul endroit au Canada où la Sun Life s'est comportée de cette façon. En Ontario, pour chaque dollar recueilli par la compagnie, les investissements s'élevaient à \$1.20 dans cette province. Dans les Maritimes, ce montant était de \$1.21, dans les Prairies de \$1.07 et en Colombie britannique, de \$1.71. De fait, jusqu'à la fin de 1976 et par le truchement de la Sun Life, plus de \$400 millions de dollars sont sortis du Québec et ont été investis dans les autres provinces.

En autant que je sache, aucune autre compagnie n'a exporté aussi systématiquement l'épargne québécoise. Plus encore, c'est avec succès que cette entreprise a résisté aux mouvements visant à l'embauche des francophones dans son personnel de direction supérieure. Encore aujourd'hui, seulement deux des 21 membres de son Conseil sont francophones.

Le 1er octobre 1973, la Sun Life décidait de faire administrer, à partir de Boston, et non plus à partir de Montréal, ses investissements et ses opérations aux Etats-Unis. Ainsi, en échange de garder ici le privilège de l'administration des opérations de la compagnie en Afrique du Sud ou dans d'autres contrées éloignées, les Québécois ont été forcés de financer les investissements dans d'autres provinces canadiennes.

Le 5 octobre 1976, dans la cause "The Canadian Indemnity Company" c. le procureur général de la Colombie Britannique, la Cour Suprême du Canada confirmait enfin et de façon claire que la juridiction des provinces prévaut sur l'autorité fédérale. Cette décision nous donne l'assurance que d'une façon ou de l'autre, nous serons en mesure de rapatrier les \$400 millions que la Sun Life a fait sortir du Québec.

Entre temps, nous allons examiner attentivement la distribution des contrats d'assurance-vie dans les organismes publics et para-publics. A notre avis, chaque Québécois devrait faire la même chose. Au lieu de faire des affaires, la Sun Life a décidé de faire de la politique. Nombre d'entreprises

d'ici, privées ou mutuelles, oeuvrent au Québec. Plusieurs compagnies américaines ou britanniques sont également très actives chez nous. Un bon nombre d'entre elles, ont été et sont encore d'excellents citoyens corporatifs.

Alors que le gouvernement va définir et rendre publique sa politique dans ce secteur, il serait intéressant que les Québécois en général réagissent à cette décision d'un des pires exportateurs des capitaux de l'économie du Québec, la Sun Life, qui décide que puisque les règles du jeu traditionnel sont désormais choses du passé, il est temps pour elle d'évacuer les lieux. Je suggère également fermement que les employés de la Sun Life qui ont eu la malchance de travailler pour un tel employeur postulent un emploi auprès des autres entreprises similaires qui, inévitablement vont connaître un accroissement de leurs opérations, alors que la Sun Life délaisse la place que, depuis 1865, elle avait occupée.

Jacques Parizeau
Ministre des Finances

Le 6 janvier 1978.

- 30 -

SOURCE: Cabinet du Ministre
(418- 643-5270)